

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 12 (1932)
Heft: 5

Rubrik: Avis et communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PERRIN & Cie20 et 22, rue Beccaria, PARIS (XII^e)

Téléphone : Diderot 32-61 et 32-62

DÉMÉNAGEMENTS POUR TOUS PAYS
VASTES GARDE-MEUBLES MODERNES
TRANSPORTS INTERNATIONAUX

AGENTS

DANS TOUTES LES DOUANES DE PARIS

Adresse télégraphique : DEMENAPER

Voyages et Séjours**EN SUISSE**

L'Agence des

CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES

37, Boulevard des Capucines

Paris (2^e)

Tél. : Central 63-30, Gutenberg 53-17

délivre tous les billets à destination de la Suisse (billets internationaux, circulaires, collectifs, de famille, abonnements généraux, etc.) aux mêmes prix que les gares suisses et françaises.

Elle distribue gratuitement le **Guide des Hôtels suisses**, ainsi que de nombreuses brochures illustrées. Autres Agences des Chemins de Fer Fédéraux Suisses :**LONDRES** : 11b., Regent Street, Watello Place.**VIENNE** : 20, Kärntnerstrasse.**BERLIN** : 57-58, Unter den Linden.**NEW-YORK** : 475, Fifth Avenue.**LE CAIRE** : Shepheard's Hotel.

Tél. : Colbert 88-10, 88-11

Téleg. : Gérico

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Joseph GEHRIG & C^o

Société à responsabilité limitée au capital de Fr. 450.000

30, rue de la
RÉPUBLIQUE**MARSEILLE**

Transit-Service de Groupage sur la Suisse

Correspondants à BALE, ZURICH, GENEVE,
PARIS, LYON, STRASBOURGGÉRANTS : **Tr. Funschilling**
F. Lachaud**AVIS ET COMMUNICATIONS**

Erratum : lire à la page 63, al. 1, 8^e ligne, de notre numéro de juillet-août : « La Suisse achète à la France pour 1.400 millions de francs français de marchandises de plus qu'elle ne lui en fournit... »

Secrétariat général.

Dans sa séance du 1^{er} août, le Conseil d'administration a nommé le nouveau secrétaire général en la personne de M. Gérard de Pury.

La préparation économique et juridique du nouveau secrétaire général et les hautes fonctions qu'il a occupées précédemment dans le commerce et l'industrie le désignaient tout particulièrement pour le poste qui vient de lui être confié.

M. de Pury sera chargé plus spécialement des relations extérieures, tandis que M. Léon Mathez, secrétaire administratif, assumera la direction des services intérieurs.

Revision des statuts.

L'expérience a démontré que certaines dispositions de nos statuts devraient être révisées. Une commission chargée de l'examen des modifications à effectuer a été nommée par le Conseil d'administration dans une de ses dernières séances. Cette commission serait heureuse de recevoir toutes les observations que les membres de notre Chambre pourraient avoir à formuler; elle les prie de bien vouloir lui faire part de leurs suggestions en les adressant par écrit au secrétariat général.

Dépliant France-Suisse.

L'Office Suisse d'Expansion Commerciale, à Lausanne, vient de publier un dépliant contenant, d'après les statistiques officielles, des renseignements édifiants sur l'importance du marché suisse pour le commerce et l'industrie français. Cet imprimé montre que la Suisse est le quatrième client de la France, derrière l'Angleterre, l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Allemagne, précédant les Etats-Unis, l'Italie, la Hollande, etc., que d'autre part la Suisse est le plus fort consommateur de produits français et d'autres exemples encore où la France trouve dans notre pays des débouchés considérables.

« Français, achetez à ceux qui vous achètent. Acheter suisse, c'est servir l'exportation française, car les importations de « Suisse en France constituent la contrepartie nécessaire de « l'exportation française en Suisse »... C'est par ces mots que se termine la démonstration de l'Office d'Expansion Commerciale, c'est en effet la conclusion qui s'imposait.

Ce dépliant, que nombre de représentants de maisons suisses voudront offrir à leur clientèle, est cédé par l'éditeur au prix de fr. 12. » le cent, franco domicile.

Le secrétariat de la Chambre de commerce suisse transmettra volontiers les commandes qu'on voudra bien lui adresser.

Taxe à l'importation.

Conformément aux instructions données par la Direction générale des douanes suisses à ses agents, ce sont les factures ou documents équivalents, joints aux envois, qui servent actuellement de base au calcul du droit supplémentaire de 2 ou 4 %

RACCORDS EN FONTE MALLÉABLE

+GF+  +GF+

LEUR QUALITÉ ASSURE DES ÉCONOMIES CERTAINES

OUTILLAGE
PERFECTIONNÉ



Sté^{ma} pour la Vente des
RACCORDS SUISSES
PARIS

26, RUE DU CHEMIN VERT

ROBINETTERIE
DE CHAUFFAGE





LAIT CONCENTRÉ SUCRÉ
la santé de bébé

FARINE LACTÉE
l'aliment idéal des enfants

LAIT CONCENTRÉ NON SUCRÉ "IDÉAL"
Le précieux auxiliaire de la ménagère




NESTLÉ



NOUVEAUX PRIX
OMEGA
l'heure exacte pour la vie

	Montres de poche depuis	Montres Bracelets depuis
Nickel	185'	275'
Argent	275'	325'
Plaqué or	375'	445'
Or	1200'	1000'

Dès le 1^{er} Mai
185 Au dernier concours de l'Observatoire de Genève OMEGA bat tous les records

AVIS ET COMMUNICATIONS

(Suite)

frappant les marchandises françaises présentées à l'importation.

Si la facture n'est pas produite lors du dédouanement, le droit supplémentaire est perçu d'après la valeur moyenne des statistiques du premier trimestre de 1932, majorée de 50 %.

La présentation de factures inexactes entraîne les poursuites pénales prévues par la loi.

10^e Exposition Internationale de l'automobile et du Cycle à Genève. — (10-19 mars 1933).

La 10^e Exposition Internationale de l'Automobile et du Cycle en Suisse aura lieu à Genève du 10 au 19 mars 1933. Elle est placée sous le haut patronage du Conseil Fédéral Suisse.

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, les autorités sportives de l'automobile et du cycle, les groupements patronaux de l'industrie et du commerce de l'automobile et du cycle, ainsi que les organisations du tourisme et du trafic automobile, forment le Comité d'honneur.

Le Salon de Genève en 1933, comme ses prédécesseurs, groupera toutes les branches de l'industrie de l'automobile et du cycle et occupera le Palais des Expositions et ses annexes habituelles.

Le Règlement fixe le délai d'inscription au 15 novembre 1932. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Salon, 1, place du Lac, à Genève.

Suppression des permis internationaux.

Les automobilistes français qui se rendent en Suisse sont autorisés à franchir la frontière en produisant uniquement leurs permis nationaux. N'entrent en ligne de compte que les véhicules automobiles servant au transport des personnes (motocycles avec ou sans side-car, voitures automobiles ordinaires et autobus) et à la condition qu'ils soient munis des plaques de contrôle de leurs pays, ainsi que du signe distinctif de nationalité prévu à l'article 5 de la convention internationale relative à la circulation automobile du 24 avril 1925 (lettre F pour la France).

Jusqu'à nouvel avis, les automobilistes suisses qui circulent temporairement en France, doivent encore présenter leurs permis internationaux.

Prolongation de la durée de validité de la carte d'entrée provisoire.

La durée de validité de la carte d'entrée provisoire a été récemment portée de 7 à 10 jours et de 14 à 20 jours. Cette facilité nouvelle n'est accordée qu'aux automobiles ayant un maximum de huit places et aux motocyclettes.

Les auto-cars doivent être munis, comme précédemment, soit d'un triptyque, soit d'un carnet de passage en douane ou d'un passavant.

ASSURANCES - - - de - - -

AVANT de CONTRACTER une ASSURANCE

DEMANDER

Conseils et tous Renseignements gratuits à

Louis MARMET

ASSUREUR-CONSEIL

Agréé près toutes les Compagnies Françaises, Suisses et Etrangères

52, Rue de la Tour-d'Auvergne, PARIS (IX^e)

Téléphone :
TRUDAINE 54-73

R. C.
Seine N° 142-728

Vie, Rentes viagères, Dotations, Retraites, Détournements, Vols, Incendies, Explosions, Chômages, Accidents

Autos et Chauffeurs, Chevaux et Voitures, Individuelles

Domestiques, Collectives, Ouvrières (Lois de 1898-1906).

Bris des glaces, Aviation, Responsabilité civile des Commerçants, Industriels, Particuliers, etc.

Dégâts des Eaux, Mortalité des Animaux et Risques de toute nature.

ASSURANCE DES RISQUES DE GUERRES CIVILE ET ÉTRANGÈRE

Vérification et Rectification de toute Police en cours
Conseils sur toute question d'Assurances ainsi que :

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Expertises et Règlements des Sinistres



HELVETIA

RESTAURANT
PATISSERIE
GLACIER

TOUTES LES SPÉCIALITÉS SUISSES :

Fondues. — Croûtes au fromage. — Viande des Grisons.

15, rue de Médicis (face Luxembourg), Danton 01-67